

**COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 JUILLET 2019**

- **PLUI** : le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'Huisne Sarthoise qui concerne la commune directement en suggérant néanmoins une évolution sur le point suivant : ajout d'un STECAL indicé « c » en zone A pour les parcelles B254 et B255 en vue de permettre l'exploitation de carrières.
- **GRDF** : le Conseil Municipal accepte de percevoir la redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 256 € pour l'année 2019.
- **ENEDIS** : le Conseil Municipal accepte de percevoir la redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 209 € pour l'année 2019.
- **Fibre Optique** : le Conseil Municipal décide de ne pas souscrire à la Fibre Optique.
- **Indemnité de gardiennage de l'église** : Le Conseil Municipal accepte de verser une indemnité de gardiennage de l'église communale au Père François BAILLY pour les années 2018 et 2019 d'un montant annuel de 120,97€.
- **Achat de calculatrices** : le Conseil Municipal accepte d'acheter et de payer 18 calculatrices (dont 5 à la charge de la commune de Beillé) pour les élèves de la classe de CM2 pour un prix unitaire de 19,90€ en guise de cadeau de départ pour leur entrée au collège.
- **Préau** : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour le projet de préau dans la cour de l'école.
- **SMIRGEOMES** : le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2018.
- **Contrat Boulangerie** : le Conseil Municipal accepte de passer un contrat avec la boulangerie de Sceaux-sur-Huisne, représentée par Monsieur GARCIA Miguel, pour la commande et la livraison de baguettes à 0,85€ TTC l'unité à compter du 9 septembre 2019, pour la cantine scolaire.
- **Don** : le Conseil Municipal accepte de recevoir un don d'un montant de 38€ suite à la vente d'objets lors du bric-à-brac du 21 juillet 2019 sur la commune.

*Compte-rendu détaillé consultable à la mairie.*